

N° 2026_068

**COMMANDE PUBLIQUE – Élection des membres de la Commission de
Délégation de Service Public (CDSP)**

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 29 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la Mairie le lundi 6 juillet 2026 à 20h30, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUIILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUIILLERIER, Serge LEBRUN, Marie-Françoise QUÉRÉ, Pascal FOULON, Valérie LABOUACHRA, Dominique RENAULT, Carl LEQUERTIER, Jean-Marc MASSÉ, Christiane BRESSION, Carine JEDRYKA, Jean-Christophe LAURENT, Florence MARQUES DA-SILVA, Catherine AWUSSI, Anne-Sophie MALIGNE, Céline BUFFAUT, Kévin FOUILLOUSE, Jean-Luc FOURNIER, Christine ADRIAN, Bruno GUITTARD, Chloé LEQUERTIER.

En exercice : 27

Quorum : 13

Présents : 20

Votants : 27

Excusés :

Isabelle BRIARD, Christophe DEWAELE, Joël GIRARD, Angélique REBELO, Éric DODET, Fabrice GRIGIS, Martine PROUST

Pouvoirs :

Isabelle BRIARD.....	Pascal FOULON
Christophe DEWAELE.....	Carine JEDRYKA
Joël GIRARD.....	Valérie LABOUACHRA
Angélique REBELO.....	Florence MARQUES DA SILVA
Éric DODET.....	Jean-Marc MASSÉ
Fabrice GRIGIS.....	Bruno GUITTARD
Martine PROUST	Florence MARQUES DA SILVA

Secrétaire de séance : Valérie LABOUACHRA

Secrétaire auxiliaire : Agathe SELLIER

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, par délibération en date du 1^{er} juin 2026, l'assemblée a validé le principe du renouvellement de la gestion du service de production et de distribution d'eau potable sous la forme d'une Délégation de Service Public (DSP) par voie de concession, à compter du 1^{er} janvier 2027.

Dans le cadre de la procédure de passation de cette concession, il convient de faire intervenir la Commission de Délégation de Service Public prévue par l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette commission est notamment chargée d'analyser les dossiers de candidature, de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre et d'émettre un avis sur les propositions des entreprises candidates à l'exploitation du service public de l'eau potable.

Pour les communes de 3 500 habitants et plus, la commission est présidée par l'autorité habilitée à signer la convention de Délégation de Service Public ou par son représentant. Elle comprend également cinq membres titulaires du Conseil Municipal, ainsi que cinq membres suppléants élus



selon les mêmes modalités.

L'élection a lieu au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Par délibération n° 2026-060 du 1er juin 2026, le Conseil Municipal a créé la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) et fixé les conditions de dépôt des listes de candidats.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1411-5, L. 1414-2, L. 2121-21 et D. 1411-3 à D. 1411-5 ;

VU le code de la commande publique ;

CONSIDÉRANT que la délibération n° 2026-0560 du 1^{er} juin 2026 n'a pas procédé à l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission de Délégation de Service Public selon les modalités prévues par les textes ;

CONSIDÉRANT que Monsieur le Maire assure la présidence de la CDSP ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder formellement à l'élection de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants parmi les membres du Conseil Municipal ;

CONSIDÉRANT qu'une seule liste de candidats a été présentée ;

Monsieur le Maire donne lecture de la liste déposée :

Candidats titulaires

Éric DODET ;
Serge LEBRUN ;
Dominique RENAULT ;
Christiane BRESSON ;
Marie-Françoise QUÉRÉ.

Candidats suppléants

Florence MARQUES DA SILVA ;
Jean-Marc MASSÉ ;
Martine PROUST ;
Valérie LABOUACHRA ;
Isabelle BRIARD.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

CRÉE une Commission de Délégation de Service Public (CDSP) permanente ;

PROCÈDE à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la Commission, au scrutin secret de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

CONSTATE les résultats du scrutin comme suit :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 27
- Nombre de voix obtenues par la liste : 27

PROCLAME ÉLUS, en qualité de membre de la CDSP :

Membres titulaires

- Éric DODET ;
- Serge LEBRUN ;
- Dominique RENAULT ;
- Christiane BRESSON ;
- Marie-Françoise QUÉRÉ.

Membres suppléants

- Florence MARQUES DA SILVA ;
- Jean-Marc MASSÉ ;
- Martine PROUST ;
- Valérie LABOUACHRA ;
- Isabelle BRIARD

RAPPELLE que la CDSP est présidée par Monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire ;

DIT que les membres élus sont immédiatement installés dans leurs fonctions ;

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Pour extrait certifié conforme
A Saint-Ay, le 6 juillet 2026,*

Le Maire,



Frédéric CUILLERIER

Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le
Et de l'affichage le

La secrétaire de séance :

Valérie LABOUACHRA

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Valérie Labouachra', is written below the printed name.

